



Compte-rendu du Conseil d'établissement 17/11/2021

Présents:

- Représentants de l'administration : M. BIZOT, M. GUILLEMIN, M. RENAUD, Mme RICORDEL, Mme TERNOVA
- Représentants des personnels : Mme BARANKIEWICZ, M. GAILLARD, Mme MAZI, Mme OLENDER, Mme STASZEWSKA-KEMAJOU, M. VELAY
- Représentants des parents d'élèves : Mme GAUDRAY, M. GEPERT, Mme GOLMENTO-ENFER, M. LE GUERN
- Représentants des élèves : M. MATHERN
- À titre consultatif : M. CHAVEAU, M. SALVAT

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 35 en visioconférence.

Ordre du jour:

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du PV de la séance précédente
- 3- Installation des différentes commissions
- 4- Missions particulières
- 5- Protocole d'évaluation du cycle terminal
- 6- Carte des emplois résidents
- 7- Budget rectificatif 2021 n°2
- 8- Budget initial 2022
- 9- Point de situation COVID-19

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 août 2021

Le compte-rendu de la séance du 26/08/2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Installation des différentes commissions

Point sur les résultats des élections

Représentants des parents :

940 inscrits sur la liste électorale, 243 votants soit 26% de participation (24% en 2020) et 241 suffrages exprimés pour les 4 sièges à pourvoir.

Deux listes en présence :

Liste GOLMENTO-ENFER: 130 voix soit 2 sièges

Liste LE GUERN: 111 voix soit 2 sièges

Sont déclarés élus titulaires : Mme BARAFFE, M. BELGY, Mme GOLMENTO-ENFER et M. LE GUERN. Sont déclarés élus suppléants : Mme GAUDRAY, M. GEPERT, Mme MOREL et M. TATARNIKOV.

Représentants des personnels non enseignants :

26 inscrits sur la liste électorale, 18 votants soit 69% de participation (68% en 2020) et 17 suffrages exprimés pour 1 siège à pourvoir.

Une candidature, Mme OLENDER est déclarée élue titulaire. Pas de suppléant

Représentants des personnels enseignants du 1er degré :

31 inscrits sur la liste électorale, 31 votants soit 100% de participation (83% en 2020) et 29 suffrages exprimés.

Deux listes en présence :

Liste BARANKIEWICZ: 16 voix soit 1 siège

Liste MAZI: 13 voix soit 1 sièges

Sont déclarés élues titulaires : Mmes BARANKIEWICZ et MAZI.

Sont déclarés élus suppléants : M. MAURUGEON et Mme PRON-ADAMSKA.

Représentants des personnels enseignants du 2nd degré :

49 inscrits sur la liste électorale, 41 votants soit 84% de participation (72% en 2020) et 41 suffrages exprimés.

Deux listes en présence :

Liste GAILLARD : 24 voix soit 2 sièges Liste KEMAJOU : 17 voix soit 1 siège

Sont déclarés élus titulaires : M. GAILLARD, Mme KEMAJOU et M. VELAY. Sont déclarés élus suppléants : MM. GRASLIN, SANTASOUK et Mme ZABOREK.

Le chef d'établissement félicite sincèrement les élus et les remercie pour leur implication dans la vie de la communauté scolaire et le fonctionnement de l'établissement.

La composition des différents organes de l'établissement est arrêtée comme suit :

Osmanissism	Composition										
Commission	Administration	Personnels	Parents	Élèves							
Conseil Second Degré (CSD)	 Chef d'établissement Proviseur-adjoint Directeur Administratif et Financier CPE 	- 3 enseignants du 2 nd degré GAILLARD Christophe VELAY Étienne ZABOREK Katarzyna - 1 agent OLENDER Katarzyna	2 BARAFFE Delphine MOREL Violaine	2 MATHERN Julien RASMUSSEN Laura							
Conseil de la Vie Collégienne et Lycéenne (CVCL)	- Chef d'établissement - Proviseur-adjoint - Directeur Administratif et Financier - CPE	4 GERMAIN Christelle KUHN Valérie HOURLIER Fabrice THIRIET Damien	2 GOLMENTO-ENFER Beata TATARNIKOV Stanislav	10 BALANDINA Anna-Maria BARAFFE Capucine CARRIEU Emma CHAMPEL Nina CHAUVIN Franciszek HIGUERA Sebastian MATHERN Julien PECCOUD Suzanne RASMUSSEN Laura THELU Emilia							
Conseil de discipline (CD)	Chef d'établissement ou Proviseur-adjoint CPE Directeur Administratif et Financier	- 4 enseignants du 2 nd degré GAILLARD Christophe GRASLIN Gauthier KEMAJOU Agnieszka VELAY Étienne - 1 agent OLENDER Katarzyna	Collège : 3 GOLMENTO-ENFER Beata MOREL Violaine TATARNIKOV Stanislav Lycée : 2 GEPERT Piotr MOREL Violaine	Collège : 2 MARIOTON Paul MATHERN Sarah Lycée : 3 MATHERN Julien NITECKA Weronika RASMUSSEN Laura							
Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)	- Chef d'établissement - Proviseur-adjoint - Directeur d'école - CPE - Directeur Administratif et Financier	 1 enseignant du 1^{er} degré 1 enseignant du 2nd degré DELOPHONT Patricia 1 agent OLENDER Katarzyna 2 infirmiers 	2 BELGY Yann LE GUERN Bertrand	2 CARTAILLER Léna RASMUSSEN Laura							

Commission hygiène et sécurité de la communauté scolaire (CHSCS)	- Chef d'établissement - Proviseur-adjoint - Directeur d'école - Directeur Administratif - CPE	BRASSAC Cyril KOWALSKA Dorota - 1 enseignant du 1 ^{er} degré - 1 enseignant du 2 nd degré SANTASOUK Jean-Paul - 1 agent OLENDER Katarzyna - 1 infirmière KOWALSKA Dorota	2 BELGY Yann LE GUERN Bertrand	2 MARIOTON Paul MATHERN Julien
Commission hygiène, sécurité et conditions de travail des personnels (CHSCT)	 Chef d'établissement Proviseur-adjoint Directeur d'école Directeur Administratif et Financier 	- 2 enseignants du 1er degré BARANKIEWICZ Jolanta MAZI Lilas - 2 enseignants du 2nd degré KEMAJOU Agnieszka GRASLIN Gauthier - 1 agent KLEIMAN SZAROW Paulina - 1 infirmière KOWALSKA Dorota		
Commission communication	 Chef d'établissement Proviseur-adjoint Directeur d'école Directeur Administratif et Financier 	 1 enseignant du 1^{er} degré ALLOT Anne-Sophie 1 enseignant du 2nd degré HOURLIER Fabrice 	2 GAUDRAY Olivia GOLMENTO-ENFER Beata	

4. Missions particulières

En complément de leur mission d'enseignement, des professeurs du secondaire ont accepté de s'investir dans les missions suivantes. Le tableau a fait l'objet d'une validation préalable par le conseil pédagogique.

Mission	s	Taux	Enseignants
Coordination des équipes	EPS	1,0	M. CABOCHETTE
	lettres	0,5	Mme KUHN
	mathématiques	0,5	M. VELAY
	histoire-géographie	0,5	M. DUHAUTOY
	langues vivantes	1,0	Mmes GERMAIN & SUBKO
	sciences physiques	0,5	M. CARTAILLIER
	sciences vie Terre	0,5	Mme DELOPHONT
Référent	Pronote	2,0	M. DESPALLES
	communication	1,0	M. HOURLIER
Cinéma AudioVisuel		1,0	M. VAVON
Technologie		1,0	M. DESPALLES

Vote: Pour = 16 Contre = 0 Abstention = 0

5. Protocole d'évaluation du cycle terminal

Le protocole d'évaluation annexé au présent compte-rendu a fait l'objet de plusieurs réunions du conseil pédagogique et d'équipes disciplinaires. Il décrit les objectifs et les modalités de l'évaluation des élèves au cours du cycle terminal.

Adopté en Conseil Pédagogique, il a été diffusé à l'ensemble des élèves de première et terminale ainsi qu'à leurs parents.

Il est présenté pour information au Conseil d'Établissement.

6. Carte des emplois résidents

Le lycée français de Varsovie fait partie du réseau de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger qui regroupe 543 établissements à la rentrée 2021. Parmi les établissements en gestion directe et conventionnés, le taux de couverture par des personnels résidents est très variable d'une zone géographique à l'autre. L'Europe fait partie des zones les mieux dotées. Notre établissement compte sur le premier degré 11 résidents et 3 titulaires non-résidents (TNR) soit un total de 14 titulaires de l'éducation nationale française pour 18 divisions (soit un taux de couverture de 78%).

Il est demandé aux établissements de la zone Europe de se montrer solidaires des établissements de zones moins favorisées en rendant un poste de résident lorsqu'il s'en libère pour que le support soit redéployé dans ces zones-là.

La demande de réintégration de Mme Martine MICHALAK libère un support budgétaire. Le conseil d'établissement est appelé à émettre un avis sur la fermeture de ce poste.

Mme BARANKIEWICZ se dit opposée à cette mesure et estime préjudiciable pour l'établissement et ses élèves la perte d'un titulaire.

Mme MAZI s'estime quant à elle favorable à la fermeture du poste car elle n'impactera pas un collègue souhaitant rester et qui verrait sa demande de renouvellement non acceptée.

Les parents souhaitent connaître l'impact financier sur le budget de l'établissement d'une telle mesure.

Vote: Pour = 13 Contre = 1 Abstention = 2

7. Budget rectificatif 2021 n°2

Le BR2 2021 sera présenté au Conseil d'Administration de l'AEFE du 25/11/2021 pour intégrer les ajustements des autorisations d'engagement, crédits de paiements et prévisions de recettes

Les recettes

Les prévisions de recettes tiennent compte des encaissements à fin août (encaissements des frais de scolarités de janvier à août, soit les 2èmes et 3èmes trimestres 2020/2021) et des prévisions du 1er trimestre 2021/2022 (septembre – décembre 2021).

Prévision des recettes sur la base des effectifs

Effectifs au 30 septemb	ore		
	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Maternelle	85	73	70
réinscrits	1	38	45
nouveaux inscrits	1	35	25
Elémentaire	288	279	265
réinscrits	1	241	219
nouveaux inscrits	1	38	46
Collège	245	252	226
réinscrits	1	231	209
nouveaux inscrits	-	21	17
Lycée	134	147	140
réinscrits	1	131	129
nouveaux inscrits	-	16	11
	752	751	701
Pour l'année 2019/2020			

Pour l'année 2019/2020, pas de détail dans EDUKA (logiciel pour les inscriptions)

Pour la rentrée 2021/2022, les effectifs sont à la baisse. Cette diminution impacte directement les prévisions de recettes.

Evolution des recettes prévisionnelles

	Budget initial 2021	Budget rectificatif n° 1	Budget rectificatif n° 2
Frais de scolarité	20 988 805,00 PLN	20 801 469,00 PLN	19 269 637,00 PLN
Droit inscription annuelle	1 188 800,00 PLN	1 188 800,00 PLN	1 067 040,00 PLN
Frais dossier (nouveau arrivants)	193 800,00 PLN	193 800,00 PLN	175 085,00 PLN
Droits d'examen	115 200,00 PLN	115 200,00 PLN	111 600,00 PLN
Manuels scolaires	121 580,00 PLN	121 580,00 PLN	108 030,00 PLN
Frais de scolarité (année précédentes)			100 000,00 PLN
Divers (AES/Ecole maternelle polonaise/Gastroteam	529 300,00 PLN	599 300,00 PLN	981 835,00 PLN
	23 137 485,00 PLN	23 020 149,00 PLN	21 813 227,00 PLN

Les recettes diverses comprennent les factures des Activités Extra Scolaires (AES), de la refacturation des fluides à l'école maternelle polonaise à Saska (bâtiment A) et de la refacturation à Gastroteam (utilisation des locaux).

Les recettes budgétaires (encaissements) réalisées au 31/08/2021 sont de 12 238 499 PLN. Ces recettes sont donc reprises en l'état dans le cadre du BR2.

Les recettes prévues dans le cadre du BR2 sont inférieures à celles initialement prévues dans le Budget initial.

Les recettes prévisionnelles (septembre-décembre) sont estimées à 9 574 728 PLN. Elles sont basées sur un taux de recouvrement de 95% des titres émis (factures des frais de scolarités, frais de dossiers, droits d'inscriptions, locations des manuels scolaires et des recettes diverses).

Recettes bud. REALISEES 01-08/2021 -frais scolarité	11 728 411 PLN
Recettes bud. REALISEES 01-08/2021 -frais dossier + inscription	20 800 PLN
Recettes bud. REALISEES 01-08/2021 -frais examen	111 600 PLN
Recettes bud. REALISEES 01-08/2021 -location manuels	490 PLN
Recettes bud. REALISEES 01-08/2021 -divers	377 199 PLN
	12 238 499 PLN
Recettes bud. PREVISIONNELLES 01-08/2021- scolarité	100 000 PLN
Recettes bud. PREVISIONNELLES 09-12/2021 - frais scolarité	7 541 226 PLN
Recettes bud. PREVISIONNELLES 09-12/2021 - frais dossier + inscription	1 221 325 PLN
Recettes bud. PREVISIONNELLES 09-12/2021 - frais examen	
Recettes bud. PREVISIONNELLES 09-12/2021 - location manuels	107 540 PLN
Recettes bud. PREVISIONNELLES 09-12/2021 - divers	604 637 PLN
	9 574 728 PLN
	21 813 227 PLN

Ainsi entre le BI et le BR2, une diminution de recettes de 1 324 258 PLN est prévue.

Les dépenses

Par rapport au BR 1, le niveau prévisionnel de dépenses de fonctionnement reste inchangé.

Étiquettes de lignes ∃FONC	Somme de BR 2 2021 CF 6 001 685,67 PL
EDU113 - Personnel extérieur	222 205,00 PL
intervenant des AES sur facture, surveillance Gastroteam	
(temps du repas à Sadyba)	222 205,00 PL
■ EDU115 - Formation continue - réseau	145 500,00 PL
formation du personnel (local, résident, expatrié),	
participation à la mutualisation de la formation (lycée	
Munich)	145 500,00 PL
EDU121 - Restauration des élèves	10 000,00 PL
Panier gouter Gastroteam (maternelle)	10 000,00 PL
EDU122 - Transports d'élèves	19 840,00 PL
Transport des élèves (piscine,)	19 840,00 PL
EDU124 - Infirmerie	20 258,65 PL
dépense infirmerie	20 258,65 PL
EDU131 - Dépenses d'enseignement	358 150,00 PL
dépenses d'enseignement, CDI, manuels scolaires	358 150,00 PL
EDU133 - Dépenses sur actions et projets d'établissements	60 000,00 PL
projets pédagogiques	60 000,00 PL
RES261 - Promotion et communication	162 400,00 PL
contrat prestataires communication, actions de	
communucations	162 400,00 PL
SUP323 - Aménagement immobilier	26 894,02 PL
petits équipements	26 894,02 PL
SUP324 - Loyers et charges	2 718 000,00 PL
loyer PHN, Mairie pour Saska (bât. A + terrains de sport),	
location gymnase, piscine,	2 718 000,00 PL
SUP325 - Viabilisation - énergie et fluides	517 000,00 PL
Eau, Gaz, Electricité	517 000,00 PL
SUP326 - Entretien mobilier et prestations externes	419 000,00 PL
Contrats prestataires (nettoyage des locaux, administration	1
des biens, centrale téléphonique, maintenance), produits	
d'entretien, réparations diverses	419 000,00 PL
SUP331 - Equipements et fournitures administratives	212 742,00 PL
fournitures administratives, petit matériels, frais de	
reprographie, poste, téléphonie, internet	212 742,00 PL
SUP332 - Frais de gestion courante	357 696,00 PL
contrat prestataires (paie, cabinet juridique, traduction),	
assurance	357 696,00 PL
SUP334 - Déplacements et missions	5 000,00 PL
frais de déplacement	5 000,00 PL
SUP341 - Fournitures et matériels informatique	20 000,00 PL
materiels et fournitures informatiques	20 000,00 PL
SUP342 - Logiciels, brevets et licences	3 000,00 PL
logiciels, licences	3 000,00 PL
SUP344 - Maintenance et hébergement informatique	155 000,00 PL
contrat d'hébergement informatique, prestataire	
informatique	155 000,00 PL
SUP352 - Impôts et taxes	50 000,00 PL
impôt sur l'usufruit perpétuel (bât. B et C)	50 000,00 PL
SUP353 - Charges exceptionnelles et financières	3 000,00 PL
frais financiers	3 000,00 PL
SUP363 - Entretiens et prestations - sécurité	516 000,00 PL
contrat prestataire gardiennage	516 000,00 PL

Etat de consommation des crédits de paiement au 10/11/2021

	CP Budgetés BR2 2021	CP Consommés	Commentaire concernant la consommation des CP
FONC / Fonctionnement	6 001 685,67 PLN	5 039 844,56 PLN	
EDU113 / Personnel extérieur	222 205,00 PLN	69 875,00 PLN	En 2021, durant la fermeture de l'établissement, une partie des AES n'a pas eu lieu.
EDU114 / Autres charges de personnel		- PLN	
EDU115 / Formation continue - Réseau	145 500,00 PLN	16 767,00 PLN	Les formations en présentiel n'ont pas eu lieu
EDU121 / Restauration des élèves	10 000,00 PLN	8 670,76 PLN	
EDU122 / Transports d'élèves	19 840,00 PLN	15 000,00 PLN	
EDU124 / Infirmerie	20 258,65 PLN	12 327,14 PLN	
EDU131 / Dépenses d'enseignement	358 150,00 PLN	359 021,96 PLN	
EDU133 / Actions et projets d'établissements	60 000,00 PLN	57 213,59 PLN	
RES261 / Promotion et communication	162 400,00 PLN	149 558,94 PLN	
SUP321 / Travaux et entretien du parc immobilier		- PLN	
SUP323 / Aménagement et mobilier	26 894,02 PLN	25 000,00 PLN	
SUP324 / Loyers et charges	2 718 000,00 PLN	2 066 553,81 PLN	
SUP325 / Viabilisation - énergie et fluides	517 000,00 PLN	271 181,29 PLN	
SUP326 / Entretien mobilier et prestations externes	419 000,00 PLN	467 539,98 PLN	Au titre de 2022, cette ligne est augmentée.
SUP331 / Equipements et fournitures administratives	212 742,00 PLN	212 127,20 PLN	
SUP332 / Frais de gestion courante	357 696,00 PLN	530 173,43 PLN	Le niveau élevé des CP consommés s'explique par les dépenses auprès du cabinet juridique KPMG (notamment dans le cadre du passage en EGD et des besoins de conseil et du travail sur l'accord inter gouvernemental : 200 000 PLN). En 2022, ces charges devraient diminuer.
SUP333 / Logistique		3 913,25 PLN	Concerne une fature non parvenue 2020 qui a nécessite l'ouverture de CP.
SUP334 / Déplacements et missions	5 000,00 PLN	1 513,60 PLN	
SUP341 / Fournitures et matériels informatique	20 000,00 PLN	19 678,67 PLN	
SUP342 / Logiciels, brevets et licences	3 000,00 PLN	30 158,31 PLN	Sont comptabilisées les factures pour le projet Voltaire
SUP344 / Maintenance et hébergement informatique	155 000,00 PLN	188 073,72 PLN	
SUP352 / Impôts et taxes	50 000,00 PLN	46 904,36 PLN	
SUP353 / Charges exceptionnelles et financières	3 000,00 PLN	13 025,96 PLN	Sont comptabilisées des réductions de factures 2020 (frais de scolarite) : 12 649 PLN
SUP363 / Entretiens et prestations - sécurité	516 000,00 PLN	475 566,59 PLN	

Dépense de personnel

Afin de sécuriser le paiement des salaires, une augmentation de 125 000 PLN est prévue. Cette marge permettra de ne pas se trouver en insuffisance d'autorisation d'engagement et de crédits de paiement.

Dépenses d'investissement

Par rapport au BR1, le niveau prévisionnel de dépenses d'investissement reste inchangé.

INV / Investissement	186 000,00 PLN	125 509,39 PLN	
SUP323 / Aménagement et mobilier	120 000,00 PLN	4 175,00 PLN	Structure de suspension pour les maternelles
CUR224 / Transcript and and additional discrepancy and billion	DIN	0C 000 00 PLN	Remplacement de la surface de la cour des maternelle.
SUP321 / Travaux et entretien du parc immobilier	- PLN	96 000,00 PLN	Installation d'une structure (pyramide) pour les enfants.
SUP341 / Fournitures et matériels informatique	25 000,00 PLN	12 315,34 PLN	Remplacement de la centrale téléphonique
EDU131 / Dépenses d'enseignement	41 000,00 PLN	13 019,05 PLN	Imprimante 3D pour la Techno.

Equilibre financier

EQUILIBRE FINANCIER									
				П					
	DEPENSES			П		RECETTES			
	BI 2021	BR 1	BR 2		BI 2021	BR 1	BR 2		
	Montant	Montant	Montant		Montant	Montant	Montant		
Fonctionnement	6 497 233,00 PLN	6 001 685,67 PLN	6 001 685,67 PLN		23 207 485,00 PLN	23 020 149,00 PLN	21 813 227,00 PLN	Recettes propres	
Personnel	9 307 500,00 PLN	8 975 000,00 PLN	9 100 000,00 PLN						
TOTAL DES DEPENSES	15 804 733,00 PLN	14 976 685,67 PLN	15 101 685,67 PLN		23 207 485,00 PLN	23 020 149,00 PLN	21 813 227,00 PLN	TOTAL DES RECETTES	
				П					
Investissement	170 000,00 PLN	186 000,00 PLN	186 000,00 PLN						
SOLDE BUDGETAIRE									
Décaissements non budgétaires	7 742 856,15 PLN	7 691 482,0 PLN	7 796 725,00 PLN		992 203,00 PLN	1 063 968,47 PLN	1 148 707.00 PLN	Encaissements non budgétaires	
ABONDEMENT DE LA TRESORERIE	482 098,85 PLN	1 229 949,82 PLN					-122 476,67 PLN	PRELEVEMENT SUR TRESORERIE	

Le tableau indique l'évolution de l'équilibre financier entre le BI et le BR 2 selon les prévisions de recettes et de dépenses. La diminution des recettes, liée à la baisse des effectifs pour le 1er trimestre 2021/2022, a pour conséquence un prélèvement prévisionnel de la trésorerie de 122 476,67 PLN

Tableau des autorisations budgétaires

TABLEAU 2 Autorisations budgétaires Budget rectificatif n°000002 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	DE	PENSES		RECETTES				
	Montants Budget r	ectificatif n°000002	Ecarts entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001			Montants Budget rectificatif n°000002	Ecarts entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001	
	AE	CP	AE CP					
Fonctionnement	6 280 491,00	6 001 685,67	647 663,00	647 663,00 0,00		21 813 227,00	-1 206 922,00	Recettes globalisées
Investissement	186 000,00	186 000,00	0,00	0,00		21 813 227,00	-1 206 922,00	Recettes propres
Personnel	9 100 000,00	9 100 000,00	125 000,00	125 000,00			-	
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	15 566 491 00	15 287 685,67	772 663,00 125 000,00			21 813 227,00	-1 206 922,00	TOTAL DES RECETTES (C)
		_						
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		6 525 541,33	0,00			0,00	1 331 922.00	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

Vote: Avis favorable = 12 Avis défavorable = 1

> Abstention = 3

Tableau Équilibre financier

TABLEAU 4 Equilibre financier Budget rectificatif n°000002 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

RESC	NING		FINANCEMENTS				
Montants Budget rectificati rectificatif n°000002 le budge		Ecarts entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecarts entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001	Ecarts entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001		
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0,00	1 331 922,00	6 525 541,33	0,00	Solde budgétaire (excédent) (D1)*		
dont Budget Principal	0,00	0,00	0,00	0,00	dont Budget Principal		
dont Budget Annexe	0,00	1 331 922,00	6 525 541,33	0,00	dont Budget Annexe		
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	0,00	0,00	0,00	0,00	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)		
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	0,00	0,00	0,00		Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**		
Autres décaissements non budgétaires (e1) Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	7 796 725,00 7 796 725,00	1 352 426,49	1 148 707,00 7 674 248,33	0,00	Autres encaissements non budgétaires (e2) Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)		
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	0,00	0,00	122 476,67		PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)		
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	0,00	0,00	0,00	0,00	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***		
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	0,00	0,00	122 476,67	1 352 426,49	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)		
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	7 796 725,00	1 352 426,49	7 796 725,00	1 352 426,49	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)		

^(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

Vote: Avis favorable = 11

> Avis défavorable = 1 Abstention =

^(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Tableau situation patrimoniale

TABLEAU 6 Situation patrimoniale Budget rectificatif n°000002 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecarts entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001	PRODUITS	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecarts entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001
Personnel	9 100 000,00	125 000,00	Subventions de l'Etat	0,00	0,00
dont charges de pensions civiles*	0,00	0,00	Fiscalité affectée	0,00	0,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel	6 414 685,67	0,00	Autres subventions	0,00	0,00
Intervention (le cas échéant)	0,00	0,00	Revenus d'activité et autres produits	21 873 227,00	-1 206 922,00
TOTAL DES CHARGES (1)	15 514 685,67	125 000,00	TOTAL DES PRODUITS (2)	21 873 227,00	-1 206 922,00
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	6 358 541,33	0,00	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0,00	1 331 922,00
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	21 873 227,00	125 000,00	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	21 873 227,00	125 000,00

^{*} il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecarts entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	6 358 541,33	-1 331 922,00
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	413 000,00	0,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	60 000,00	0,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00
- produits de cession d'éléments d'actifs	0,00	0,00
 quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs 	0,00	0,00
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	6 711 541,33	-1 331 922,00

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecarts entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001	RESSOURCES	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecarts entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001
Insuffisance d'autofinancement	0,00	1 331 922,00	Capacité d'autofinancement	6 711 541,33	0,00
Investissements			Financement de l'actif par l'État	0,00	0,00
	186 000,00	0,00	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	0,00	0,00
			Autres ressources	0,00	0,00
Remboursement des dettes financières	0,00	0,00	Augmentation des dettes financières	0,00	0,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	186 000,00	0,00	TOTAL DES RESSOURCES (6)	6 711 541,33	-1 331 922,00
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	6 525 541,33	0,00	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0,00	1 331 922,00
POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRA					

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecarts entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	6 525 541,33	-1 331 922,00
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	6 648 018,00	20 504,49
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-122 476,67	-1 352 426,49
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	11 352 746,33	-1 331 922,42
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	8 500 223,00	20 504,07
Niveau final de la TRESORERIE	2 852 523,33	-1 352 426,49

Les parents notent que les revenus étant en baisse par rapport à la BR1 et constatent une détérioration de la trésorerie d'environ 1,4 MPLN.

D'autre part, les parents partagent leur étonnement de constater une dépense non-budgétée de 200 kPLN. Il s'agit d'un contrat de conseil juridique auprès de KPMG pour préparer le projet d'accord intergouvernemental.

Les parents représentants sont très surpris qu'une telle dépense ait été réalisée sans information ni autorisation et demandent à recevoir le détail de la mission signée avec KPMG.

Vote: Avis favorable = 13 Avis défavorable = 1 Abstention = 2

8. Budget initial 2022

Le BI 2022 sera présenté au Conseil d'Administration du 25/11/2021 de l'AEFE. Les représentants du conseil d'établissement ont été consultés en amont afin de présenter les orientations financières (frais de scolarités, masse salariale, ...).

Frais de scolarité

Une augmentation des frais de scolarité est proposée à hauteur de 3,65% pour 2022-2023 contre 5% en 2021/2022. Cette augmentation ne concernera pour le budget 2022 que le trimestre septembre-décembre 2022.

Augmentation des frais	39,63% Mat. 5,93% Elem. 4,30% Clg. 4,50% Lyc.	-22,07% Mat. 1,36% Elem. 2,73% Clg. 2,65% Lyc.	5,00%	3,65%
Année scolaire	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Maternelle	29 000,00 PLN	22 600,00 PLN	23 730,00 PLN	24 596,15 PLN
Elémentaire	22 000,00 PLN	22 300,00 PLN	23 415,00 PLN	24 269,65 PLN
Collège	31 100,00 PLN	31 950,00 PLN	33 547,50 PLN	34 771,98 PLN
Lycée	32 100,00 PLN	32 950,00 PLN	34 597,50 PLN	35 860,31 PLN
Augmentation des frais	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Frais de dossier	1 600,00 PLN	1 600,00 PLN	1 600,00 PLN	1 600,00 PLN
Droits de 1ère inscription	1 900,00 PLN	1 900,00 PLN	1 900,00 PLN	1 900,00 PLN
Droits d'examen - BAC Term.	900,00 PLN	900,00 PLN	900,00 PLN	900,00 PLN
Droits d'examen - BAC 1ère	700,00 PLN	700,00 PLN	700,00 PLN	700,00 PLN
Droits d'examen - Brevet	600,00 PLN	600,00 PLN	600,00 PLN	600,00 PLN

La volonté de l'établissement est de contenir l'augmentation des frais de scolarité compte tenu de la crise COVID, de son impact sur les familles et malgré une inflation au-delà de 5% sur les derniers mois.

Les recettes

Les prévisions de recettes tiennent compte des prévisions d'encaissements pour l'année 2022. Il s'agit donc des recettes budgétaires.

Prévision des recettes sur la base des effectifs

Effectifs au 30 septemb	ore		
	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Maternelle	85	73	70
réinscrits	1	38	45
nouveaux inscrits	-	35	25
Elémentaire	288	279	265
réinscrits	-	241	219
nouveaux inscrits	-	38	46
Collège	245	252	226
réinscrits	-	231	209
nouveaux inscrits	-	21	17
Lycée	134	147	140
réinscrits	-	131	129
nouveaux inscrits	1	16	11
	752	751	701

Pour l'année 2019/2020, pas de détail dans EDUKA (logiciel pour les inscriptions)

Pour la rentrée 2021/2022, les effectifs sont à la baisse. Cette diminution impacte directement les prévisions de recettes. Nous partons donc sur une base de 701 élèves pour janvier-août 2022, mais également sur cette même base pour septembre-décembre 2022.

Evolution des recettes prévisionnelles

	Budget initial 2022		
Frais de scolarité	19 611 612,00 PLN		
Droit inscription annuelle	1 067 040,00 PLN		
Frais dossier (nouveau arrivants)	175 085,00 PLN		
Droits d'examen	106 685,00 PLN		
Manuels scolaires	107 778,00 PLN		
Frais de scolarité (années précédentes)	300 000,00 PLN		
Divers (AES/Ecole maternelle polonaise/Gastroteam	1 077 490,00 PLN		
	22 445 690,00 PLN		

Les recettes diverses comprennent les factures des Activités extra scolaires (AES), la refacturation des fluides à l'école maternelle polonaise à Saska (bâtiment A), la refacturation à Gastroteam (utilisation des locaux).

Les recettes budgétaires prévisionnelles liées à la scolarité sont basées sur un taux de recouvrement de 95% des factures émises.

Une estimation d'encaissement de 300 000 PLN liés au frais de scolarité des années antérieures vient augmenter les recettes budgétaires. Il s'agit donc des factures émises en 2021 et années antérieures qui n'ont pas encore été payées. En 2022, les encaissements deviennent donc des recettes budgétaires.

Les dépenses

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à $6\,400\,950\,PLN$ contre $6\,001\,685.67\,PLN$ au BR2 – $2021\,$ soit une augmentation de 6,65%

Étiquettes de lignes	▼ Somme de BR 2 2021	Somme de BI 2022
■FONC	6 001 685,67 PLN	
■ EDU113 - Personnel extérieur	222 205,00 PLN	
intervenant des AES sur facture, surveillance Gastroteam		
(temps du repas à Sadyba)	222 205,00 PLN	257 800,00 PLN
■ EDU115 - Formation continue - réseau	145 500,00 PLN	•
formation du personnel (local, résident, expatrié),		
participation à la mutualisation de la formation (lycée		
Munich)	145 500,00 PLN	105 500,00 PLN
■ EDU121 - Restauration des élèves	10 000,00 PLN	10 000,00 PLN
Panier gouter Gastroteam (maternelle)	10 000,00 PLN	10 000,00 PLN
■ EDU122 - Transports d'élèves	19 840,00 PLN	28 000,00 PLN
Transport des élèves (piscine,)	19 840,00 PLN	28 000,00 PLN
■ EDU124 - Infirmerie	20 258,65 PLN	
dépense infirmerie	20 258,65 PLN	25 000,00 PLN
■ EDU131 - Dépenses d'enseignement	358 150,00 PLN	347 250,00 PLN
dépenses d'enseignement, CDI, manuels scolaires	358 150,00 PLN	•
EDU133 - Dépenses sur actions et projets d'établissement	s 60 000,00 PLN	60 000,00 PLN
projets pédagogiques	60 000,00 PLN	
■ RES261 - Promotion et communication	162 400,00 PLN	
contrat prestataires communication, actions de		
communucations	162 400,00 PLN	147 400,00 PLN
■SUP323 - Aménagement immobilier	26 894,02 PLN	20 000,00 PLN
petits équipements	26 894,02 PLN	
■SUP324 - Loyers et charges	2 718 000,00 PLN	
loyer PHN, Mairie pour Saska (bât. A + terrains de sport),	,	
location gymnase, piscine,	2 718 000,00 PLN	2 873 000,00 PLN
■SUP325 - Viabilisation - énergie et fluides	517 000,00 PLN	577 000,00 PLN
Eau, Gaz, Electricité	517 000,00 PLN	577 000,00 PLN
■SUP326 - Entretien mobilier et prestations externes	419 000,00 PLN	504 500,00 PLN
Contrats prestataires (nettoyage des locaux, administration	on	
des biens, centrale téléphonique, maintenance), produits	5	
d'entretien, réparations diverses	419 000,00 PLN	504 500,00 PLN
SUP331 - Equipements et fournitures administratives	212 742,00 PLN	202 000,00 PLN
fournitures administratives, petit matériels, frais de		
reprographie, poste, téléphonie, internet	212 742,00 PLN	202 000,00 PLN
■ SUP332 - Frais de gestion courante	357 696,00 PLN	360 000,00 PLN
contrat prestataires (paie, cabinet juridique, traduction),		
assurance	357 696,00 PLN	360 000,00 PLN
■SUP334 - Déplacements et missions	5 000,00 PLN	2 000,00 PLN
frais de déplacement	5 000,00 PLN	2 000,00 PLN
SUP341 - Fournitures et matériels informatique	20 000,00 PLN	20 000,00 PLN
materiels et fournitures informatiques	20 000,00 PLN	20 000,00 PLN
SUP342 - Logiciels, brevets et licences	3 000,00 PLN	5 000,00 PLN
logiciels, licences	3 000,00 PLN	5 000,00 PLN
SUP344 - Maintenance et hébergement informatique	155 000,00 PLN	180 000,00 PLN
contrat d'hébergement informatique, prestataire		
informatique	155 000,00 PLN	180 000,00 PLN
■ SUP352 - Impôts et taxes	50 000,00 PLN	25 000,00 PLN
impôt sur l'usufruit perpétuel (bât. B et C)	50 000,00 PLN	25 000,00 PLN
■SUP353 - Charges exceptionnelles et financières	3 000,00 PLN	1 500,00 PLN
frais financiers	3 000,00 PLN	
SUP363 - Entretiens et prestations - sécurité	516 000,00 PLN	
contrat prestataire gardiennage	516 000,00 PLN	650 000,00 PLN
r 0 -0-		,,

EDU 113

Nous comptabilisons le paiement des intervenants sur factures des AES, la surveillance effectuée par le personnel de GASTROTEAM pendant le temps des repas à Sadyba.

EDU 115

Cela concerne les dépenses de formation de l'ensemble des personnels : budget consacré à la formation des personnels de droit local directement payé par le lycée (50 500PLN) et budget dans le cadre de la mutualisation avec le lycée de Munich qui est l'établissement mutualisateur (formation proposées dans le plan de formation de l'AEFE (65 000 PLN)

EDU 121

Prise en charge des paniers goûter pour les élèves de maternelles

EDU 122

Transport des élèves pour la piscine, les sorties.

EDU 124

Dépenses de médicaments et matériels pour l'infirmerie, y compris les masques chirurgicaux et le gel hydoalcoolique.

EDU 131

Les dépenses d'enseignements pédagogiques regroupent les achats de livres, les abonnements pour le CDI et la BCD (50 000 PLN), le matériel d'enseignement (237 250 PLN), l'achat et le renouvellement des manuels scolaires (60 000 PLN).

EDU 133

Il s'agit du financement des projets des enseignements qui sont proposés et validés par l'intermédiaires de fiches actions.

RES 261

Regroupe toutes les dépenses de communication. A savoir le contrat avec ID DROP (92 400 PLN), les publications et dépenses avec nos partenaires médias (35 000 PLN) et les frais de réceptions (20 000 PLN).

SUP 323

Achat de petits équipements et matériels (20 000 PLN)

SUP 324

Regroupe les dépenses liées à une location ou à une participation de charges : loyer et charges de Sadyba (2 770 000 PLN), location du gymnase et de la piscine (50 000 PLN), participation aux charges de l'école maternelles (bâtiment A – eau usée : 8 000 PLN), estimation du loyer lié à l'occupation du lycée sur le site de Saska (terrain de la Mairie et du Trésor polonais : 45 000 PLN)

SUP 325

Il s'agit des médias (eau, gaz, électricité)

SUP 326

Cela regroupe les contrats liés à la maintenance du lycée (415 000 PLN), l'achat des produits d'entretien (60 000 PLN) et le budget lié aux réparations diverses (29 500 PLN)

SUP 331

Cela regroupe les dépenses d'équipements administratifs et de fournitures administratives (abonnements : 4 000 PLN, fournitures et petit matériel : 70 000 PLN, reprographie : 70 000 PLN, affranchissement + téléphonie + internet : 58 000 PLN)

SUP 332

Les frais de gestion concernent l'assurance (100 000 PLN), le contrat avec le prestataire de paie – HR LEX : 100 000 PLN, les rémunérations du cabinet juridique et des frais de traduction (140 000 PLN), ainsi que frais bancaires (terminal bancaire, commissions bancaires (20 000 PLN)

SUP 334

Remboursement des frais de déplacement

SUP 341

Achat du matériel informatique non immobilisés

SUP 344

Il s'agit du contrat avec notre prestataire informatique DNA (140 000 PLN) et des contrats d'hébergement

de nos logiciels (EDUKA : inscription, facturation, ... ; INDEX EDUCATION : emploi du temps, Pronote, ...) : 40 000 PLN

SUP 352

Il s'agit du paiement concernant l'usufruit perpétuel à Saska (25 000 PLN)

SUP 353

Il s'agit des pénalités financières pour le dépassement des délais de paiement.

SUP 363

Cela concerne le contrat de gardiennage (610 000 PLN) et les diverses dépenses liées à l'entretien du matériel (caméra, logiciel, borne d'accès)

Dépense de personnel

Une revalorisation de 3,65% du point d'indice a été validée par la direction et les représentants du personnel. Le principe retenu dans le cadre des négociations salariales est de s'appuyer sur l'inflation des 12 derniers mois glissants.

Les dépenses de personnel sont estimées à 9 301 000 PLN contre 9 100 000 au BR2 – 2021. Cette augmentation s'explique par la revalorisation du point d'indice, l'effet GVT (Glissement - Vieillissement – Technicité).

■ PERS	9 100 000,00 PLN	9 301 000,00 PLN
■ EDU112 - Personnels de droit local	9 100 000,00 PLN	9 301 000,00 PLN
Rémunration des contrats locaux + contrats de mandat (AES)	9 100 000,00 PLN	9 301 000,00 PLN

Dépenses d'investissement

Les investissements prévisionnels sont :

- Clôtures sur le site de Saska = 25 000 PLN
- Mobilier de 3 salles de classe (tables + chaises) = 25 000 PLN
- Matériel informatique (postes fixes + portables) = 35 000 PLN
- Aspirateur à feuilles = 6 500 PLN

Soit un total de 91 500 PLN

Flux Financiers

Des flux financiers (hors budget) existent entre l'AEFE et le lycée. Les montants sont communiqués directement par l'AEFE.

Flux financier (hors budget)	Décaissements	Encaissements
Bourses	497 253,00 PLN	497 253,00 PLN
Décharges syndicales		52 106,00 PLN
Participation Rémunération Résidents	5 140 820,00 PLN	
Participation Financière Complémentaire	1 237 587,00 PLN	
Heures supplémentaires Résidents	325 243,00 PLN	
Indemnités Jurys Examen	15 737,00 PLN	
TOTAL	7 216 640,00 PLN	549 359,00 PLN

Équilibre financier

EQUILIBRE FINANCIER								
	DEPENSES					RECI	TTES	
	BI 2022	BR 1	BR 2		BI 2022	BR 1	BR 2	
	Montant	Montant	Montant		Montant	Montant	Montant	
Fonctionnement	6 400 950,00 PLN				22 445 690,00 PLN			Recettes propres
Personnel	9 301 000,00 PLN							
TOTAL DES DEPENSES	15 701 950.00 PLNI	- PLN	- PLN		22 445 690,00 PLN	- PLN	- PLN	TOTAL DES RECETTES
Investissement	91 500,00 PLN							
SOLDE BUDGETAIRE								
Décaissements non budgétaires	7 216 640,00 PLN				549 359,00 PLN			Encaissements non budgétaires
ABONDEMENT DE LA TRESORERIE	es frais d'écologe			gé Pa	15 041,00 PLN	-:		PRELEVEMENT SUR TRESORERIE

sur les frais d'écolage).

L'exercice prévisionnel 2022 indique un prélèvement de trésorerie de 15 041,00 PLN

Tableau des autorisations budgétaires

TABLEAU 2

Autorisations budgétaires Budget initial 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	DEPENSES				RECETTES		
	Montants Bud n°1	•	Montants Budget initial 2022		Montants Budget rectificatif n°1 2021	Montants Budget initial 2022	
	AE	СР	AE	CP			
Fonctionnement	5 632 828,00	6 001 685,67	14 128 562,00	6 400 950,00	23 020 149,00	22 445 690,00	Recettes globalisées
Investissement	186 000,00	186 000,00	91 500,00	91 500,00	23 020 149,00	22 445 690,00	Recettes propres
Personnel	8 975 000,00	8 975 000,00	9 301 000,00	9 301 000,00			
TOTAL DES DEPENSES	14 793 828.00	15 162 685,67	23 521 062,00	15 793 450,00	23 020 149,00	22 445 690,00	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUD (excédent) (D	_	7 857 463,33		6 652 240,00	0,00	0,00	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

Vote: Avis favorable = 13 Avis défavorable = 0 Abstention = 3

Tableau Equilibre financier

TABLEAU 4

Equilibre financier Budget initial 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESO	INS		FINANCEMENTS		
	Montants Budget rectificatif 2021	Montants Budget initial 2022	Montants Budget rectificatif 2021	Montants Budget initial 2022	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0,00	0,00	7 857 463,33	6 652 240,00	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont Budget Principal	0,00	0,00	0,00	0,00	dont Budget Principal
dont Budget Annexe	0,00	0,00	7 857 463,33	6 652 240,00	dont Budget Annexe
Remboursements d'emprunts (capital) ;	0,00	0,00	0,00	0,00	Nouveaux emprunts (capital);
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	0,00	0,00	0,00	0,00	Opérations au nom et pour le compt
Autres décaissements non budgétaires (e1)	7 691 481,98	7 216 640,00	1 063 968,47	549 359,00	Autres encaissements non budgétai
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	7 691 481,98	7 216 640,00	8 921 431,80	7 201 599,00	Sous-total des opérations ayant u positif sur la trésorerie de l'organ (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	1 229 949,82	0,00	0,00	15 041,00	PRELEVEMENT de la trésorerie (l
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	0,00	0,00	0,00	0,00	dont Prélèvement sur la trésorerie fl
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	1 229 949,82	0,00	0,00	15 041,00	dont Prélèvement sur la trésorerie n
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	8 921 431.80	7 216 640.00	8 921 431.80	7 216 640.00	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) +

8 921 431.80	7 216 640.00	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)	
0,00	15 041,00	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)	
0,00	0,00	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***	
0,00	15 041,00 PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) -		
		(2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)	
8 921 431,80	7 201 599,00	positif sur la trésorerie de l'organisme	
		Sous-total des opérations ayant un impact	
1 063 968,47	549 359,00	Autres encaissements non budgétaires (e2)	
0,00	0,00	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**	
0,00	0,00	Nouveaux emprunts (capital);	

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléché

^(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

Vote: Avis favorable = 13 Avis défavorable = 0 Abstention = 3

Tableau situation patrimoniale

TABLEAU 6 Situation patrimoniale Budget initial 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget initial 2022	PRODUITS	Montants Budget initial 2022
Personnel	9 301 000,00	Subventions de l'Etat	0,00
dont charges de pensions civiles*	0,00	Fiscalité affectée	0,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel	6 910 950,00	Autres subventions	0,00
Intervention (le cas échéant)	0,00	Autres produits	22 506 690,00
TOTAL DES CHARGES (1)	16 211 950,00	TOTAL DES PRODUITS (2)	22 506 690,00
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	6 294 740,00	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0,00
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	22 506 690,00	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	22 506 690,00

^{*} il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget initial 2022
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	6 294 740,00
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	510 000,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	61 000,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0,00
- produits de cession d'éléments d'actifs	0,00
 quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs 	0,00
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	6 743 740,00

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

initial 2022	RESSOURCES	Montants Budget initial 2022
0,00	Capacité d'autofinancement	6 743 740,00
	Financement de l'actif par l'État	0,00
91 500,00	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	0,00
	Autres ressources	0,00
0,00	Augmentation des dettes financières	0,00
91 500,00	TOTAL DES RESSOURCES (6)	6 743 740,00
6 652 240,00	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0,00
	91 500,00 0,00 91 500,00	0,00 Capacité d'autofinancement Financement de l'actif par l'État 91 500,00 Financement de l'actif par des tiers autres que l'État Autres ressources 0,00 Augmentation des dettes financières 91 500,00 TOTAL DES RESSOURCES (6) 6 652 240,00 Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget initial 2022
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	6 652 240,00
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	6 667 281,00
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-15 041,00
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	18 004 986,33
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	15 167 504,00
Niveau final de la TRESORERIE	2 837 482,33

Vote: Avis favorable = 11 Avis défavorable = 0 Abstention = 5

9. Point de situation COVID-19

À ce jour, les classes de TPS et CM2A sont en quarantaine jusqu'à la fin de la semaine. La classe de CM2B va être placée en quarantaine à son tour.

Les instructions polonaises incitent les établissements à traiter l'ensemble des élèves de la même manière en recourant à l'enseignement à distance pour la durée de la quarantaine.

Si cette solution ne peut être évitée sur les classes d'âge qui n'ont pas encore accès à la vaccination, d'autres pistes sont envisageables pour les élèves de plus de 12 ans.

La direction remercie les parents élus au conseil d'établissement ainsi que les services de l'ambassade pour leur mobilisation depuis la semaine passée pour explorer les possibilités laissées par la réglementation polonaise en la matière.

L'établissement ne peut discriminer les élèves en fonction de leur statut vaccinal.

Pour autant, un élève non placé en quarantaine peut poursuivre ses activités normalement et donc suivre les cours dans l'établissement. L'établissement accueillera donc l'ensemble des élèves qui se présenteront. La direction incite les membres de la communauté éducative à se faire vacciner et en appelle à la responsabilité et à la discipline de chacun pour respecter les gestes barrières et les instructions du SANEPID.

L'établissement rappelle que lorsqu'un cas de COVID-19 survient parmi les élèves ou le personnel, la direction à l'obligation de déclarer au SANEPID la liste des cas contacts.

Les autorités polonaises définissent comme cas contact une personne s'étant trouvée dans la même pièce qu'une autre personne atteinte de COVID-19 pendant au moins 15 minutes (par exemple, dans un appartement, une salle de classe, une salle d'attente d'hôpital/clinique, une salle de conférence).

C'est le SANEPID et lui seul qui décide de la mise en quarantaine de l'enfant et qui notifie sa décision directement aux parents. Cette décision n'est pas communiquée à l'établissement.

La quarantaine dure 10 jours à partir du dernier contact avec la personne testée positive à la COVID-19. Ce dernier contact doit avoir eu lieu dans les trois jours qui précèdent le prélèvement de la personne testée positive. À ce jour, un test PCR négatif ne permet pas de lever la quarantaine.

Les parents sont informés de la conduite à tenir pendant la quarantaine : https://www.gov.pl/web/koronawirus/pytania-i-odpowiedzi.

Les parents sont aussi invités à s'assurer que les données communiquées à l'établissement (https://lfv.eduka.school/login) sont à jour, notamment :

- le numéro de téléphone des parents : seul un numéro de téléphone polonais est accepté par le SANEPID :
- le numéro de PESEL ou du passeport de l'enfant communiqué lors de la vaccination pour que le SANEPID le retrouve dans sa base de données.

1. POUR LES ÉLÈVES DE PRIMAIRE ET DE 6^{ÈME} :

Une fois les cas contacts déclarés par l'établissement, le SANEPID informe la direction de la date de fin de quarantaine pour les cas contacts, laquelle est transmise à l'ensemble des familles. Le SANEPID examine la liste des cas contacts et contacte directement les parents pour notifier la quarantaine ou non de l'enfant. En l'absence de vaccination, ce sont tous les enfants – sauf ceux remis du COVID – qui sont placés en quarantaine.

Les cours en présentiel sont suspendus, et l'enseignement à distance instauré, jusqu'au retour des élèves en classe.

Toutefois, les élèves qui ne sont placés en quarantaine par le SANEPID (enfants ayant eu la COVID depuis moins de 6 mois) sont accueillis au sein de l'école.

2. POUR LES ÉLÈVES DE 5^{ÈME} À TERMINALE :

Une fois les cas contacts déclarés par l'établissement, le SANEPID informe la direction de la date de fin de quarantaine pour les cas contacts, laquelle est transmise à l'ensemble des familles.

Le SANEPID examine la liste des cas contacts :

- Si un enfant n'est pas vacciné, le SANEPID contacte les parents et les informe de la mise en quarantaine de l'enfant.
- Si un enfant est vacciné, se présentent plusieurs cas de figure :
 - l'enfant a été vacciné en Pologne et l'établissement dispose du numéro de PESEL/passeport de l'enfant : le SANEPID est en mesure de vérifier le statut vaccinal de l'enfant et le dispense de la quarantaine ;
 - l'enfant a été vacciné en Pologne mais l'établissement ne dispose pas du numéro de PESEL/passeport de l'enfant : le SANEPID n'est pas en mesure de vérifier le statut vaccinal de l'enfant et le place en quarantaine ;
 - o l'enfant a été vacciné hors de Pologne : le SANEPID n'est pas en mesure de vérifier le statut vaccinal de l'enfant et le met en guarantaine.

Dans tous les cas, les parents ont la possibilité d'informer le SANEPID de l'état vaccinal de leur enfant en téléphonant au service vocal du SANEPID (Infolinia Centrum Kontaktu: 22 25 00 115, en langue polonaise) pour connaître les modalités de transmission du certificat européen de vaccination. La direction a reçu des retours de parents d'élèves qui soulignent la difficulté de cette démarche. À ce titre, l'Ambassade a initié un contact avec le SANEPID afin de faciliter la prise en compte des certificats européens de vaccination.

Les élèves de 5^{ème} à Terminale qui ne sont pas placés en quarantaine par le SANEPID peuvent continuer à suivre les cours en présentiel au sein de l'établissement.

Les élèves de 5^{ème} à Terminale qui sont placés en quarantaine par le SANEPID peuvent suivre les cours depuis chez eux (travail à réaliser en autonomie, capsule audio/vidéo, suivi du cours en direct par vidéo...). L'établissement

La direction équipe ainsi toutes les salles du secondaires de moyen technique afin de capter le cours en direct (webcam orientée vers le tableau blanc et micro activé) et, tout en respectant la liberté pédagogique des enseignants, les incite fortement les collègues à recourir à cette solution car c'est la plus pratique pour tous.

Ce dispositif se veut temporaire et fera l'objet d'une évaluation pour ajuster son emploi.

Un message sera diffusé dès jeudi 18 novembre à destination de l'ensemble des familles.

10. Questions diverses

- Mme MAZI : Le LFV a-t-il l'intention de proposer aux élèves du Lycée une spécialité plébiscitée par les enfants et qui dans le monde d'aujourd'hui semble plus qu'essentielle pour leur vie future, la spécialité "Numériques et sciences informatiques" ?
 - La spécialité « éducation physique, pratiques et culture sportives » serait aussi un véritable atout, elle attirerait un grand nombre d'élèves et permettrait aussi d'entretenir la bonne santé mentale de nos ados par ces temps difficiles de Covid.

Je vous précise que l'enseignement

- NSI implique que l'enseignant en charge atteste d'une formation universitaire ou professionnelle en adéquation avec le contenu du programme du cycle terminal. L'enseignant doit avoir des connaissances avérées en science informatique. La détention du DIU "enseigner l'informatique au lycée" ou son équivalent est nécessaire. Par ailleurs, l'établissement doit justifier de la pérennité de l'enseignement au sein de l'établissement.
- EPPCS permet des apports pratiques, théoriques et méthodologiques pour enrichir sa pratique sportive et se projeter dans un parcours professionnel autour du corps et du sport. Cet enseignement ouvre donc sur les métiers de l'enseignement, de l'entrainement sportif, des loisirs, du management, de la santé et du bien-être et enfin de la protection des personnes.

L'établissement propose déjà sept enseignements de spécialités pour 42 élèves (en première). Les fortes contraintes engendrées nuisent à la qualité des emplois du temps des élèves et des enseignants. Le choix des enseignements de spécialité a été mené lors de la mise en place de la réforme et doivent trouver un intérêt pour l'élève dans la construction de son orientation. La liste peut certes évoluer et peut donc être étudiée en conseil pédagogique. Je crains toutefois que la multiplication des enseignements de spécialité ne permette pas à chaque groupe de trouver son public et soit contraint de fermer faute d'un nombre d'élèves suffisant. Cela pose d'autres problèmes en termes de ressource humaine cette fois.

Mme MAZI: Dose de rappel à la Covid: Les enseignants doivent-ils commencer à prendre rendezvous de manière privée ou l'établissement s'en chargera-t-il?
Un message invitant les personnels à manifester leur intérêt pour bénéficier d'une troisième

- injection a été diffusé lundi 15 novembre. L'objectif est d'organiser la vaccination comme la dernière fois à Sadyba.
- ➤ Mme BARANKIEWICZ : Est-ce qu'à partir du collège ou des CM2, la direction pourrait communiquer les messages aux élèves, ce sont les premiers concernés, le plus souvent, ce serait bien qu'on les prenne plus en compte dans leur scolarité.

 Les élèves pourront être destinataires des messages adressés à leurs parents.
- ➤ Mme BARANKIEWICZ : Il avait été dit qu'au collège il ne fallait pas faire moins de 50% de visio pendant les périodes de confinement, or le plus souvent cela s'est transformé en 100% de visio, ne serait-il pas possible d'en faire moins ou de faire des visios plus courtes couplées à du travail à faire car enchaîner 6 ou 7 visios par jour c'est très fatigant et contre-productif pour les élèves et pour les profs aussi.
 - Votre observation est d'importance et va être relayée auprès des collègues concernés. Le dispositif adopté ce soir devrait en limiter la portée au seul niveau de 6ème.
- > Pour information, il est prévu de recourir au CNED pour assurer les cours de latin au lycée.

Secrétaire de séance : M. LE GUERN

Le chef d'établissement

Frédéric BIZOT